

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT N ° 2481 (Rect)

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 8

Après l’alinéa 36, insérer l’alinéa suivant :

« III *bis*. – Au V de l’article 4 de la loi n° 2025-989 du 24 octobre 2025 portant transposition des accords nationaux interprofessionnels en faveur de l’emploi des salariés expérimentés et relatif à l’évolution du dialogue social, la référence : « L. 137-12 » est remplacée par la référence : « L. 137-15 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.